



Be2 : Arnaque sur désinscription

Par **Angloye64**, le **22/03/2013 à 16:59**

J'ai été abonnée à Be2, pour 3 mois qui se terminaient en Octobre 2012.

Je n'ai pas remarqué que le désabonnement devait se faire pratiquement en même temps (ils demandent de se désabonner 3 mois avant la date de fin !)

Donc je n'ai pas renouvelé.

D'où courrier de réclamation à laquelle j'ai répondu que je n'avais pas renouvelé.

Ala suite de quoi ils m'ont demandé de payer 110 euros.

Chose que je n'ai pas faite bien sûr précisant que je n'étais plus abonnée.

Ils ont mis ça dans les mains du fameux INTRUM JUSTICIA qui est maintenant à St PRIEST.

Instrum Justicia m'a donc envoyé un courrier auquel je n'ai pas répondu.

Ils ont essayé de me téléphoner, mais j'ai immédiatement raccroché.

2ème lettre m'indiquant que si je ne payais pas, ils mettraient cela dans les mains d'un huissier. Je n'ai pas répondu, ayant lu sur ce site, qu'il ne fallait pas répondre à tout courrier non recommandé avec AR.

Je reçois aujourd'hui une autre lettre de Intrum Justicia

disant qu'ils allaient "charger leur huissier d'obtenir une décision judiciaire en déposant une INJONCTION DE PAYER auprès du Tribunal compétent., et que dès qu'ils disposeront du jugement l'huissier viendra me le signifier. Avec menace bien sûr de saisie sur mes biens ou compte bancaire.

Or, il se trouve que je suis sous curatelle et en surendettement, et n'ai pas la moindre envie de payer les 119,50 euros maintenant demandés.

D'après des réponses que j'ai lues sur votre site au sujet de Be2 en général, et des risques de saisies

on ne pourrait faire de saisie sur mes biens ou mon compte bancaire, pour une somme de moins de 565 euros. J'aimerais savoir ce qu'il en est exactement.

Je vous remercie d'une réponse claire à ce sujet.